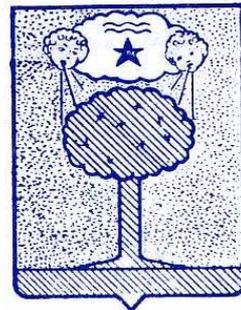


INFORMA-THIL

bulletin
d'informations
municipales



res coumo thil



DECEMBRE 1983 N° 3

**JOYEUX
NOËL**



**BONNE
ET HEUREUSE
ANNÉE**

Tant l'on crie NOEL
Qu'à la fin nous vient
Tout mon coeur appelle
NOELLE NOEL
Tout mon coeur appelle
Tant il se souvient (d'après Villon)

Tous les ans depuis des siècles, la nuit de NOEL revient avec tout son mystère, son merveilleux, ses espérances.

Noëls d'aujourd'hui, vieux Noëls d'antan,
Noëls blancs tant désirés, Noël toujours attendu fiévreusement par les enfants.

Vieux Noëls de nos campagnes, de nos villes, tous animés par ce personnage mystérieux, féérique qui fait rêver et réjouit les enfants.

Ce personnage vous l'avez deviné, c'est le bonhomme aux joujoux "le Père Noël".

Ecoutez cette vieille histoire qui s'est passé il y a fort longtemps à THIL.

C'était la nuit de Noël. Minuit approche, bientôt la messe. Les cloches retentissaient faisant frémir les branches nues du vieil ormeau maintenant hélas disparu.

Oh ! Il n'y avait pas encore de carillon électrique mais un brave carillonneur, un peu artiste qui tirait sur les longues cordes. Parfois quelques fausses notes mais avec tout son coeur, il faisait entendre un chant de Noël.

.../...

Les gens des campagnes arrivaient comme des pèlerins venus de loin, éclairés avec leur lanterne. Ils avaient fait une veillée devant la traditionnelle grosse bûche de Noël.

Des hommes au café finissaient une dernière manille, buvaient un petit verre de gnole et regagnaient l'église aux premiers coups de minuit.

La messe commençait. Accompagné par un vieil harmonium, un chantre, le plus doué, entonnait le solennel "Minuit Chrétiens". Les fidèles de leur voix chevrotante mettaient tout leur coeur à chanter les vieux cantiques.

Et pendant la célébration de la messe notre Père Noël est arrivé.

Par où ? Par le Sabathérat, par la grande route, par la côte du Moulin ? Mystère ! Il a traversé le village éclairé par les réverbères domant une lumière falote propice au mystère. Il se cache, peut être derrière le château, dans le vieux pigeonier, ou dans un creux du ravin. Il attend que la messe soit finie, que toutes les lumières des maisons soient éteintes.

Sa hotte bien remplie, le père Noël commence sa tournée.

Certes les jouets étaient plus modestes qu'aujourd'hui. Pas de jouets électriques, encore moins électroniques, pas de jouets en plastique aux couleurs éclatantes.

De jolies petites poupées, des pantins, des toupies, des cerceaux, des ballons, quelques jouets en bois mais bien souvent une orange et un paquet de fondants et de pralines.

.../...

les travaux de réaménagement des WC, de l'école et la construction de WC attenant au terrain de sport. Travaux actuellement terminés.

PRESBYTERE :

Un nouveau devis vient d'être retenu par le Conseil Municipal. Il concerne toujours le crépissage de la façade sud qui n'a pas pu être fait depuis un an que ce travail est projeté !

SERVICE DES EAUX :

Les travaux de renforcement du réseau d'eau au lieu dit "En Pujol" sont en cours. Espérons qu'ils donneront satisfaction.

ELECTRICITE :

La SOCOOPER vient d'installer un transformateur pour soulager le POSTE 4.

SORTIE DE L'ECOLE :

Un aménagement augmentant la sécurité des enfants à la sortie de l'école est en cours d'étude. Le problème est difficile à résoudre d'une manière absolue.

Aussi, nous voudrions rappeler aux parents qu'il est souhaitable qu'ils récupèrent rapidement leur (s) enfant (s) à l'heure de la sortie. Merci.

.../...

L'arrière-saison se maintenant au beau fixe, une sortie à Lès, Espagne est organisée, deux semaines après : c'est une petite compensation pour ceux qui n'étaient pas partis. Bon repas, incursion à Bosost, du lèche-vitrines, et on repart avec un au revoir à nos belles Pyrénées. Ce devait être notre dernière sortie mais le soleil persistant à briller, nous reprenons la route vers le Tarn-et-Garonne, cette fois. Premier arrêt à Moissac et son cloître que beaucoup d'entre nous ne connaissent pas, ce qui est vraiment dommage : c'est une pure merveille. De style roman avec le chapiteau à feuilles d'acanthes, c'est léger et harmonieux, en opposition avec l'église qui elle, est massive et imposante ; c'est le tympan de la porte qui est remarquable par son travail et son sujet. Nous continuons sur Lauzerte où nous déjeunons dans un beau restaurant avec plan d'eau important, l'été ce doit être très agréable.

LAUZERTE est construite sur 2 niveaux : le bas de la montée où se développe la vie moderne et active, tandis que le sommet conserve son aspect médiéval. On retrouve de belles maisons anciennes autour de la place centrale avec arceaux, l'église très vieille aussi ; un point de vue remarquable, tout cela fait penser à une ancienne bastide mais habitée et bien tenue.

Et maintenant les choses sérieuses :

RENDEZ-VOUS le 7 Janvier pour notre loto traditionnel

COMITE DES FETES DE THIL

Déjà la fin de l'année 83 que nous allons clôturer par le réveillon de la St Sylvestre afin de bien repartir pour 84.

Avant de vous faire connaître le programme des festivités pour la nouvelle année, rappelons nous celles de 83.

.../...

Tout d'abord le réveillon 82/83. Beaucoup de monde, une bonne ambiance malgré quelques critiques dont nous tiendrons compte à l'avenir.

Bal masqué du 12 Février : Peu de monde. Après décision du jury, des lots ont récompensés les meilleurs déguisements enfants et adultes. Merci à DISCO JEROME pour son animation.

Le 4 Mars, nous investissons dans du matériel Sono dans le but d'animer les bals ou autres manifestations du comité des fêtes et des autres sociétés de THIL.

Le 16 Avril, nous organisons un bal et de nombreux jeunes se retrouvent à la salle des fêtes pour apprécier le talent de nos animateurs dans le choix des derniers tubes.

Avec l'accord de Monsieur le Curé, nous nous retrouvons pour la cérémonie du feu de la St Jean au terrain des sports. A la suite des farandoles autour des flammes, la saucisse fut appréciée par chacun d'entre nous et la soirée se termina dans une ambiance sympathique malgré la pluie.

14 Juillet - Fête Nationale : Les Majoret's de THIL font un défilé à leur façon jusqu'au terrain des sports où un feu d'artifice est tiré pendant le bal.

29 - 30 - 31 Juillet 1er Aout : la fête locale a accueilli la grande foule. Un compte-rendu complet de ces festivités vous avait été relaté dans le n°2 d'INFORMA THIL.

Dimanche 4 Septembre, une petite partie du comité des fêtes et quelques bénévoles de dernière minute partent à Montaigut disputer les jeux interclochers. Nos prétentions sont modestes face aux équipes de Daux, St Paul et Montaigut deux fois plus nombreuses. Mais contre toute attente nous triomphons dans cette rencontre cloturée

.../...

par un repas arrosé comme il se doit en pareille occasion.

L'Assemblée Générale du 22 Octobre élit

la nouvelle composition du bureau :

- Président : BERTHELOT A.
- Vice Président : RICHE M.
- Trésorier : GONZALEZ M.
- Trésorier Adjoint : DETANTE P.
- Secrétaire : CABOT J J
- Secrétaire Adjoint : FRANCES F.

Le programme des manifestations est élaboré pour les mois à venir.

Bal du 11 novembre : Déception. Les jeunes Thilois préfèrent les boîtes de nuit et nous nous retrouvons une cinquantaine sur la piste de danse.

Après ce compte rendu de l'année 83 ou de nombreuses animations vous ont été proposées, retrouvons-nous pour franchir le seuil de la nouvelle année au réveillon de la St Sylvestre.

Au mois de Février, nous fêterons Mardi Gras par le traditionnel bal masqué dont la date reste à définir.

Mais en attendant ces jours prochains, le COMITE DES FETES DE THIL vous souhaite une bonne et heureuse année 1984.

A.S.T.B.

Ecole de Football : trois équipes sont engagées en championnat. Elles se défendent avec courage et surtout avec les moyens dont elles disposent.

Pour les pupilles tout va bien; nos jeunes qui ont déjà trois et quatre ans de ballon sont deuxième de leur poule, bien encadrés et entraînés par MM.PEREZ, DEMAY et GOURMANDIN.

Les poussins avec un effectif restreint subissent tous les samedi des défaites mais sans jamais baisser les bras ; apprentissage bien dur. Encadrés et entraînés par MM.BARUTEL et ALBERI qui savent leur remonter le moral et les encourager.

.../...

Les débutants encadrés et entraînés par MM.PUJOL et CABIROL ne se débrouillent pas trop mal, en se situant en milieu de tableau. De belles pousses pour l'avenir.

L'équipe première, en Promotion Première, se situe en milieu de tableau ayant eu des blessés qui l'a handicapée dans plusieurs rencontres. Ces joueurs ont été remplacés par des joueurs de la Réserve qui ne démeritent et démontrent que malgré leur jeunesse il faudra bientôt compter avec eux. L'équipe fanion qui a été éliminée en Coupe du Midi est toujours en course en coupe du district.

La réserve depuis quelques matchs se ressaisit et cette bande de copains a appris à lutter jusqu'au bout et les scores deviennent très serrés.

L'aménagement du terrain continue. Après les vestiaires et les douches, les WC sont devenus opérationnels depuis fin novembre. Le prochain programme qui est déjà à l'étude est : le nivellement, drainage et main courante.

LE LOTO DE L'ASSOCIATION SPORTIVE AURA LIEU
LE SAMEDI 28 JANVIER 1984 à 21 Heures.

Venez nombreux.

C O U R R I E R
=:::=:::=:::=:::=:

MUSIQUE : Nous rappelons que des cours de piano ont lieu chez Mr et Mme DEMAY, le mercredi à partir de 16 Heures.

CAUE :

Nous vous informons que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme d'Environnement de la Hte Gne (C.A.U.E.) tiendra une permanence à GRENADE, le 2ème samedi de Janvier 84. Ce service public, gratuit, financé par la taxe départementale CAUE est à votre disposition pour étudier avec votre participation votre projet mais n'en assure pas la maîtrise d'oeuvre. Pour prendre rendez-vous, veuillez noter l'adresse de TOULOUSE : C.A.U.E. Bat. F Ier Etage - Bd. Armand Duportal - 31074 - Toulouse - TEL.21.67.81.

.../...

3) - DISTRIBUTION DES BIENS S'IL N'Y A PAS DE TESTAMENT :

Mais si quelqu'un ou quelqu'une des dits lieux décède sans testament et qu'il ait ou qu'elle ait eu un fils ou une fille, ou des fils ou des filles, il est établi que les biens du défunt soient et restent aux fils ou aux filles issus d'un mariage légitime. Mais si quelqu'un ou quelqu'une décède sans testament et qu'il n'ait ni fils ni fille, il est établi qu'il sera fait d'abord un partage de tous les biens meubles à la connaissance des Consuls et du bailli du lieu que ce soit de Thil ou de Bretx, ou encore à la connaissance de deux prud'hommes et du bailli s'il n'y a pas de consuls dans le dit lieu ; et que des biens mobiliers du défunt ou de la défunte, l'église de la paroisse aura un tiers, les proches parents un autre tiers, et le seigneur l'autre tiers ; et que les biens immeubles resteront aux proches parents, et s'il n'y a pas de parents, ils reviendront au seigneur.

4) - LES PLAINTES POUR MEFAITS CLANDESTINS POURRONT ETRE PORTEES AUX CONSULS

De même, le prénommé Raymond Jourdain a constitué que s'il a été fait à quelqu'un, homme ou femme des dits lieux un méfait caché, ce qu'on appelle vulgairement "Malafayto" ou même si le méfait a été commis publiquement et manifestement, que la victime du méfait puisse porter plainte librement aux consuls du lieu, sans qu'il puisse en résulter pour ladite victime, aucun dommage.

5) LES PLAINTESPORTEES DEVANT LES CONSULS ET LE BAILLI SONT ACCOMPAGNEES DU SERMENT

De même, le prénommé Raymond Jourdain a constitué que tout homme ou femme des dits lieux qui aura porté

.../...

.../...

plainte devant les Consuls et le bailli doit accompagner cette plainte du serment.

6) - LES TEOIGNAGES EN JUSTICE SERONT FAITS SOUS
SERMENT ET EN SECRET

Il a institué aussi, que tout homme ou femme des dits lieux qui fera un témoignage le fera par serment et que les consuls et le bailli interrogeront chaque témoin en secret, de telle façon qu'un témoin ne soit pas entendu par un autre.

7) - FIXATION DU GAIN QU'IL EST PERMIS AUX BOUCHIERS DE
FAIRE ; droit du seigneur sur le débit de la viande.
Amende contre les infractions à ces dispositions.

Il a établi aussi que tout boucher de Thil ou de Bretx, ou quiconque qui aura tué un porc ou des porcs pour les vendre dans les dits lieux puisse avoir un bénéfice d'un demi morlas pour chaque porc, plus le ventre, et autant pour une vache ou un boeuf, et en outre la tête, les pieds et le suif; et autant pour une chèvre, pour une brebis et pour un mouton, sans que le boucher puisse gagner plus que cela. Et que tout homme ou femme qui dans les dits lieux aura tué un porc ou des porcs pour être vendus, donne au seigneur les rables légalement dus ; qu'il soit condamné à cinq sols morlas d'amende envers le seigneur s'il ne donnait pas les rables légalement dus, si toutefois la preuve du délit est faite et qu'il en soit convaincu. De même il a établi que si quelque boucher ou autre a tué dans les dits lieux une vache, un mouton, une brebis, une chèvre et qu'il ait gagné plus qu'il n'a été dit plus haut, qu'il soit tenu de payer au seigneur cinq sols morlas si toutefois la preuve du délit est faite et que l'auteur en soit convaincu.